

Au régime sec



CAFAT
COMITÉ AUCAIEN DE FISCALITÉ ET D'IMPÔTS

Touchée par des problèmes de trésorerie, la Cafat va différer le paiement des médecins. Les particuliers ne sont pas touchés. Pas encore ?

MADONNA

en concert en Mars 2016

Auckland

à partir de

137.500 F.CFP TTC

par personne en base 2

Sydney - Melbourne - Brisbane, nous consulter



AMAC VOY

www.amacvoyage.com

NOUM

Tél. 27.15

KONI

Tél. 45.45

Santé La Cafat annonce des « ralentissements de paiements »

Appel aux artistes

Le comité pour la promotion de la santé sexuelle lance un appel aux artistes pour préparer la Journée mondiale de la contraception. Il organisera une exposition sur le thème « ma liberté de choisir », du 10 au 28 septembre à l'hôtel de la province Sud à Nouméa. Les artistes sont invités à proposer des projets qui abordent la contraception et le droit des femmes. Le comité sélectionnera différents candidats et accordera un cadeau d'une valeur de 30 000 francs à leur coup de cœur. Les dossiers d'inscription sont disponibles au 14, rue Surleau, à Nouméa. Ils devront être déposés avant le 14 août.

A noter

► **Ssa Shepherd Nouvelle-Calédonie** tiendra sa prochaine réunion demain jeudi 2 juillet, à 18 heures, à la maison de quartier de Magenta, au 28, rue André-Rolly. Contact : 89 44 60, ou par e-mail : nouvelle-calédonie@ssashepherd.fr

► **L'Amicale des anciens combattants d'outre-mer** tiendra sa réunion trimestrielle et son assemblée générale demain, jeudi 2 juillet, à 17 heures, à la Maison du combattant.

► **L'Association des marins et marins anciens combattants** tiendra son assemblée mensuelle le vendredi 3 juillet, à 18 heures, à la Maison du combattant. Tous les

« Nous avons dû faire un ordre de priorité »

Faisant face à des problèmes de trésorerie, la Cafat a prévenu les professionnels de santé que leurs prestations leur seraient réglées en retard. Les assurés, eux, ne seront pas affectés, comme l'explique Philippe Ouamba, directeur général de la caisse.

Les Nouvelles calédoniennes : Les professionnels de santé ont récemment été avisés d'un « ralentissement du paiement » des sommes qui leur sont dues par la Cafat. Que se passe-t-il ?

Philippe Ouamba : Ce retard de paiement concerne tous les prestataires du RUAMM, le régime d'assurance-maladie et de maternité. Il s'agit de ce que l'on doit aux professionnels de santé au sens large, hôpitaux, cliniques, mutuelles, praticiens libéraux... Les autres régimes (1) de la Cafat ne sont pas concernés.

Les assurés de la Cafat vont-ils être impactés ?

Nous avons dû faire un ordre de priorité. Nous allons donc payer ce que l'on doit à nos bénéficiaires, c'est-à-dire les indemnités journalières ou mensuelles, ainsi que les pensions d'invalidité et les remboursements de santé.

De quel ordre est ce ralentissement ?

En temps normal, nous payons de 200 à 250 millions par semaine. Aujourd'hui nous sommes entre 40 et 50 millions.



Philippe Ouamba, directeur général de la Cafat, estime que le « ralentissement » devrait encore durer deux à trois semaines.

Maison du combattant. Tous les adhérents et les futurs adhérents sympathisants qui désirent rejoindre l'association sont invités. Renseignements au 76 07 86.

► **L'amalgame des nordistes** organise son repas dansant « moules frites bières » le 14 juillet, de 11 h 30 à 17 heures. Inscriptions et règlement avant le 3 juillet au 24 86 19 et 84 77 73.

Justice

Les Nouvelles condamnées

« Par jugement du 11 mai 2015, le tribunal de Première Instance de Nouméa a déclaré M. Philippe Hersant*, ès qualité de directeur de la publication du quotidien Les Nouvelles Calédoniennes, responsable du préjudice subi par M. Philippe Machu du fait des allégations diffamatoires contenues dans l'article paru dans ce quotidien le 26 juin 2012 sous le titre "Quand le poisson clown fait la grimace" ».

Le tribunal condamne à payer à M. Machu une somme de 600 000 francs CFP à titre de dommages-intérêts et une somme de 200 000 francs CFP au titre des frais irrépétibles. »

* Le Groupe Hersant Médias n'est plus actionnaire des Nouvelles Calédoniennes depuis 2013.

A quoi correspondent ces versements ?

Quand un assuré classique a un rhume, il va chez le médecin et règle sa consultation. De même, chez le pharmacien, soit il paie la totalité de ses médicaments, soit il a recours au tiers payant. Nous le remboursons au moment où nous recevons ses

« Il est indispensable d'avoir une réflexion sur le mode de financement de notre protection sociale et sur le niveau de protection que l'on veut. »

feuilles de soins. Mais le plus gros de notre activité concerne les maladies de longue durée, prises en charge à 100 %, et le tiers payant. Dans ces cas, la Cafat paie directement les

Philippe Ouamba, directeur général de la Cafat, estime que le « ralentissement » devrait encore durer deux à trois semaines.

professionnels de santé puisque le malade ne verse rien.

Quelle est la part de ces longues maladies sur votre activité ?
Aujourd'hui, 45 000 patients sont pris en charge à 100 %. Cela représente 18 % de la population et un petit peu plus de la moitié des dépenses du RUAMM.

A combien ces dépenses s'élevaient-elles ?

Elles étaient de 72 milliards en 2014 et sont estimées à 75 milliards pour cette année.

Combien de temps va durer ce contretemps ?

Il risque de se prolonger encore deux à trois semaines. Nous toucherons en effet à la fin du mois les cotisations trimestrielles versées par

les employeurs. Mais jusque-là, il faut tenir.

Des solutions se profilent-elles ?

Le gouvernement travaille d'arrache-pied à en trouver à court, moyen et long termes. Nous sommes dans l'attente d'un versement de l'Agence sanitaire et sociale (ASS) d'ici la fin de cette semaine, début de la prochaine, ce qui va nous permettre de libérer quelques paiements de factures.

Cette situation est-elle une surprise ?

Elle était annoncée depuis pratiquement deux ans. Jusque'à présent les principaux concernés par ces ralentissements étaient le CHT et les établissements du Nord. Il y a désormais d'autres sommes que nous ne pouvons pas payer.

A quel est-ce dû ?

D'une part, le ralentissement de l'activité économique a des conséquences sur les cotisations encaissées. D'autre part, nous n'avons pas perçu certaines sommes qui nous sont dues par l'ASS, elle-même en difficulté.

Est-ce un mal calédonien ?

Le problème n'est pas propre à la Nouvelle-Calédonie. Les dépenses croissent plus vite que les recettes. Nous arrivons aujourd'hui à un point où il est indispensable d'avoir une réflexion sur le mode de financement de notre protection sociale et sur le niveau de protection que l'on veut. **Marion Courtassol**

(1) Ils concernent les allocations familiales de solidarité, le régime handicap et perte d'autonomie, le complément retraite de solidarité.

Politique. La province Sud clôture en excédent, mais de plus en plus endettée

Les finances sont encore saines

Le compte administratif 2014 de la province Sud a été approuvé à l'unanimité.

Même si l'exercice 2014 a été financièrement difficile, il se clôture sur un résultat positif de 5,2 milliards. Cette somme pourra être affectée au budget supplémentaire 2015. Mais qu'on ne s'y trompe pas, cet excédent résulte à la fois d'un remboursement anticipé de la Savex-

press et d'une très forte progression des emprunts depuis 2012. L'endettement de la collectivité est passé de 5 milliards en 2006, à 19,6 milliards en 2014. Soit un taux de 41 %.

Pendant ce temps, le taux d'épargne (très surveillé par les banques et les établissements prêteurs) est tombé de 15,9 % en 2013 à 7,3 % en 2014. Autre traduction de l'année difficile qui vient de s'écouler, le taux d'exécution

des dépenses et des programmes d'investissements est descendu à 74 % contre 83 % en 2013.

4 % des dépenses pour la culture et le sport

Puis de la moitié des dépenses de la collectivité est consacrée à l'enseignement (27 %) et à la santé (25 %). Le reste se ventile entre les dépenses d'administration générale (17 %), de

soutien au développement (11 %), aux transports et communications (10 %). Les dépenses d'aménagement et d'environnement représentent 6 %, la culture et les sports 4 %. Au total, les dépenses provinciales ont été de 56,6 milliards.

Pour l'exercice en cours, la province bénéficiera de la taxe sur les jeux, mais risque de subir une baisse générale de la fiscalité.

Ph.F.



La province est endettée à 41%.

La Cafat sauvée pour 2015

Le gouvernement vient de débloquer 4,2 milliards en faveur de la branche maladie de la Caisse. Elle va ainsi pouvoir faire face à ses paiements en direction des professionnels. Une mesure d'urgence alors que les assises de la santé se penchent sur le fond.



■ Le chiffre

75

C'est en milliards le budget prévisionnel de la Cafat pour 2015. Il était de 72 milliards en 2014.

La caisse dans le détail

La Cafat (Caisse de Compensation des Prestations Familiales, des Accidents du Travail et de Prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie) est un or-

Photo: MJC
Tout en travaillant sur le fond avec les assises de la santé, le gouvernement a pris une mesure d'urgence qui devrait permettre à la Cafat d'honorer ses paiements.

Une mesure d'ex- Cafat, que le gouvernement Une décision qui n'était nora pas ses engagements financiers ? santé. Car, du gouvernement à la Cafat en passant par les

« Une mesure d'extrême urgence pour passer l'année 2015 : c'est ainsi que le directeur de la Direction des affaires sanitaires et sociales (Dass) de la Nouvelle-Calédonie, Jean-Alain Course, qualifie la décision prise par le gouvernement de renflouer la trésorerie défaillante de la Cafat à hauteur de 4,2 milliards. Et ce dès à présent.

Pour ce faire, le gouvernement a, en accord avec la caisse, dénoncé une convention qui les liait, ainsi que la Dass. Elle concernait la compensation d'abattements fiscaux. La Nouvelle-Calédonie avait en effet consenti à certains secteurs professionnels, comme l'hôtellerie ou les crèches, des allègements de charges sociales pour soutenir leur activité. C'est leur équivalent, représentant un manque à gagner pour la

Cafat, que le gouvernement lui reversait. Cette somme, essentiellement destinée au Ruamm, qui couvre la maladie et la maternité, était répartie entre les différents régimes de la Cafat. Elle sera désormais, et pour les 18 prochains mois, entièrement imputée à la sécu. « Cela va permettre de retrouver immédiatement de la trésorerie pour pouvoir verser les dotations dues aux hôpitaux et payer les libéraux », développe Jean-Alain Course.

Inquiétude. Mise en perspective, la respiration est d'importance puisqu'elle est légèrement supérieure au déficit de quatre milliards affiché l'an dernier. Une opération qui ne lésera pas non plus les autres régimes : « Ils seront remboursés à partir de 2018 selon des modalités qui sont à définir. »

Une décision qui n'était pas encore connue hier par les professionnels, très inquiets. La Fédération des professionnels libéraux de la

nore pas ses engagements financiers ? »

Il suggère de regarder du côté des assurés : « Un autre arbitrage aurait pu être fait par rapport aux remboursements des soins. Certains ne sont pas très importants. Leur versement différé n'aurait pas eu de conséquences

Tout le monde s'accorde sur ce point : une réforme du système de santé calédonien et de son financement s'impose.

pour les bénéficiaires. En revanche, pour les professionnels que nous sommes cela peut être catastrophique. »

Réforme. La nouvelle de cette mesure d'urgence n'ayant été officialisée que dans la soirée, de nombreux acteurs de ce dossier n'ont pas pu être joints. Ils étaient en effet réunis pour une session des assises de la

santé. Car, du gouvernement à la Cafat en passant par les professionnels, secteurs public et privé confondus, tout le monde s'accorde sur ce point : une réforme du système de santé calédonien et de son financement s'impose.

C'est d'ailleurs l'un des enjeux majeurs de ces assises qui avaient hier pour ordre du jour la maîtrise des dépenses. S'il est encore trop tôt pour présumer de ce qui sortira de ces travaux, les différentes parties évoquent, notamment, la nécessité de travailler sur les causes des maladies de longue durée. Elles concernent quelque 45000 patients, pris en charge à 100 % par la Cafat, ce qui représente la moitié des dépenses du Ruamm.

Marion Courtassol
marion.courtassol@inc.nc

so versat (caisse de Compensation des Prestations Familiales, des Accidents du Travail et de Prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie) est un organisme privé chargé d'une mission de service public : assurer la gestion de la protection sociale des Calédoniens. La gestion du régime général de sécurité sociale de Nouvelle-Calédonie comprend cinq assurances : - maladie, maternité, invalidité et décès (RUAMM), - accidents du travail et maladies professionnelles, - vieillesse et veuvage, - famille, - chômage. Elle assure aussi la gestion de trois régimes particuliers : - allocations familiales de solidarité, - régime handicap et perte d'autonomie, - complément retraite de solidarité.

Pour la « Fédé » des fonctionnaires : « Le système se mord la queue »

Elle avait tiré le signal d'alarme dès le 18 mai. Dans un courrier adressé, entre autres au gouvernement et à la Cafat, la Fédération des fonctionnaires exprimait sa plus vive inquiétude : « S'il y a régulièrement des tensions, celles-ci semblent arriver à un stade extrême, puisqu'il a été rapporté en direct que les hôpitaux concernés (notamment le CHT et le CHS) ne seraient même plus en mesure de verser les salaires des personnels à compter de juin 2015 par manque de trésorerie. » Elle sollicitait à cette occasion une réunion de toutes les parties. Une demande toujours sans réponse

alors que le problème demeure et que la « Fédé » défend sa légitimité à intervenir dans le dossier : « Avec 2500 personnes, le secteur de la santé se place au second rang, juste après l'enseignement. Les agents publics, qui sont pour plus de la moitié des contractuels, cotisent à la caisse, » explique David Meyer, son secrétaire général.

« Ce sont les Calédoniens qui sont perdants »

De plus, la fédération siège au conseil d'administration de la Cafat et participe aux grands pro-

jets. « Mais, aujourd'hui, pour ce problème précis, nous n'avons pas d'interlocuteur », déplore Ronald Ponia, secrétaire général du Srao santé social. C'est aussi cette dispersion des forces que dénoncent les syndicalistes : « Chacun des acteurs de la santé défend sa paroisse, regrette David Meyer. Il y a donc très peu de décisions transversales et à l'arrivée, ce sont les Calédoniens qui sont perdants ». La fédération, qui n'a pas été sollicitée pour participer aux assises de la santé, prône donc « une réforme de la Cafat et de son financement ». Pour ses adhérents, « le système se mord la queue entre le

gouvernement, la caisse et les établissements hospitaliers. »

En cause, les interdépendances financières, à l'image du budget du CHT supporté à près de 90 % par la Cafat, entre la dotation globale (80 %) et les soins de suite. A l'arrivée, « Le déficit est chronique et mécanique ». Dans cette logique, la fédération des fonctionnaires défend l'idée que le budget de la Cafat « soit traité comme de l'argent public avec les procédures et la transparence qui vont avec ». Et de citer comme exemple le projet de schéma informatique « alors qu'il est porté par des recettes de la Cafat, la Calédonie demande à la

caisse d'aménager son système pour récolter des données statistiques. De leur côté, les professions libérales, médecins, mutuelles ou pharmaciens se brancheront sur cet outil. Sans participer à la définition de leurs besoins, ni au financement. Il n'est pas normal que ce projet de huit milliards soit uniquement porté par les cotisations et prélèvements recueillis par la caisse ».

Enfin, la centrale réclame également une évaluation des retombées de la contribution calédonienne de solidarité mise en place au 1^{er} janvier dernier pour financer les régimes sociaux.